

Engagement de l'Association MATERI Pays de Loire A l'égard des PRINCIPES REPUBLICAINS

(loi n° 2021-1109 du 24.08.2021)

Nous, Jean-Claude CLOUET, Président et les membres du bureau

représentants de l'Association MATERI Pays de Loire

nous engageons à :

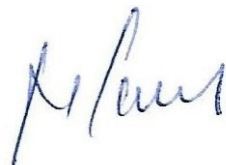
- respecter la laïcité et les principes républicains dans le cadre du projet pour lequel nous sollicitons une subvention, ainsi que dans notre fonctionnement interne,
- proscrire, dans le fonctionnement de notre association et dans le cadre des projets qu'elle porte, toutes les violences et toutes les discriminations,
- promouvoir une culture du respect et de compréhension de l'autre,
- réfléchir aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité au sein de notre structure,
- -assurer/justifier la participation à la formation « *Valeurs de la République et laïcité* » par le personnel mobilisé dans le cadre du projet, durant l'année de subvention ou les deux années précédentes. Les attestations seront jointes à chaque bilan.

Manquements à la présente charte

Nous attestons avoir été informés que la signature de la présente charte est requise afin que notre demande de subvention puisse être instruite. Par conséquent, en cas de manquement grave et avéré aux engagements pris dans le cadre de cette charte, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par les services instructeurs, notre organisme ne pourra pas prétendre à une subvention de la préfecture, on devra rembourser les sommes indûment versées.

A Carquefou, le 10 décembre 2022

Nom et prénom du représentant légal de l'Association : Jean-Claude CLOUET



Lu et approuvé, bon pour engagement,